ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

États-Unis

Question écrite n° 17244

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la position et l'action de la France sur la scène internationale et auprès du gouvernement américain pour obtenir la fermeture des différents camps de détention de Guantanamo. Si aujourd'hui cette position commence à être admise par d'éminentes personnalités aux États-unis, y compris par le président (qui reconnaît qu'il vaudrait mieux fermer Guantanamo), il est essentiel, pour qu'elle puisse être concrétisée au plus vite, que cette fermeture se fasse dans le respect des droits fondamentaux des détenus et ne constitue, en aucun cas, une excuse pour transférer ailleurs les pratiques qui y ont cours. Il lui demande donc de lui préciser quelles sont les actions qu'il entreprend dans ce sens.

Texte de la réponse

La France, à l'instar de l'Union européenne et des rapporteurs spéciaux du conseil des droits de l'homme, appelle à la fermeture sans délai du centre de détention de Guantanamo. Nous le rappelons régulièrement et nous associons aux démarches internationales en ce sens, notamment européennes. Au-delà de cette proposition de principe sur la fermeture du centre, nous rappelons également que s'impose à tous les États l'obligation de respecter les garanties prévues par les conventions internationales, en particulier les droits de la défense, le droit à un procès juste et équitable. Nous ne manquons pas de faire état publiquement de notre préoccupation au sujet des cas individuels pour lesquels les droits élémentaires ne nous paraissent pas respectés. Nous avons ainsi récemment estimé que M. Omar Khadr, ressortissant canadien mineur au moment des faits qui lui sont reprochés, devrait bénéficier d'un traitement particulier, tenant compte se son statut de victime, comme tout enfant associé à un conflit. Nous continuerons de demander, dans le cadre du dialogue amical et franc que le Président de la République a instauré avec les États-Unis, que les personnes actuellement incarcérées à Guantanamo soient traitées conformément aux normes du droit international et qu'elles bénéficient de toutes les garanties de procédure, y compris, naturellement, si elles venaient à être transférées en dehors du centre de Guantanamo.

Données clés

Auteur : M. Marc Francina
Circonscription : Haute-Savoie (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17244
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1306

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE17244

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3435